



Plan Séisme (2005-2010)



Philippe Sabourault

Responsable de la conduite nationale du Plan Séisme
Chargé de mission risques sismiques, volcaniques et tsunamis

Journée SISMOVALP – Risque sismique dans les vallées alpines – Grenoble, 21 juin 2007

Des séismes destructeurs en Métropole

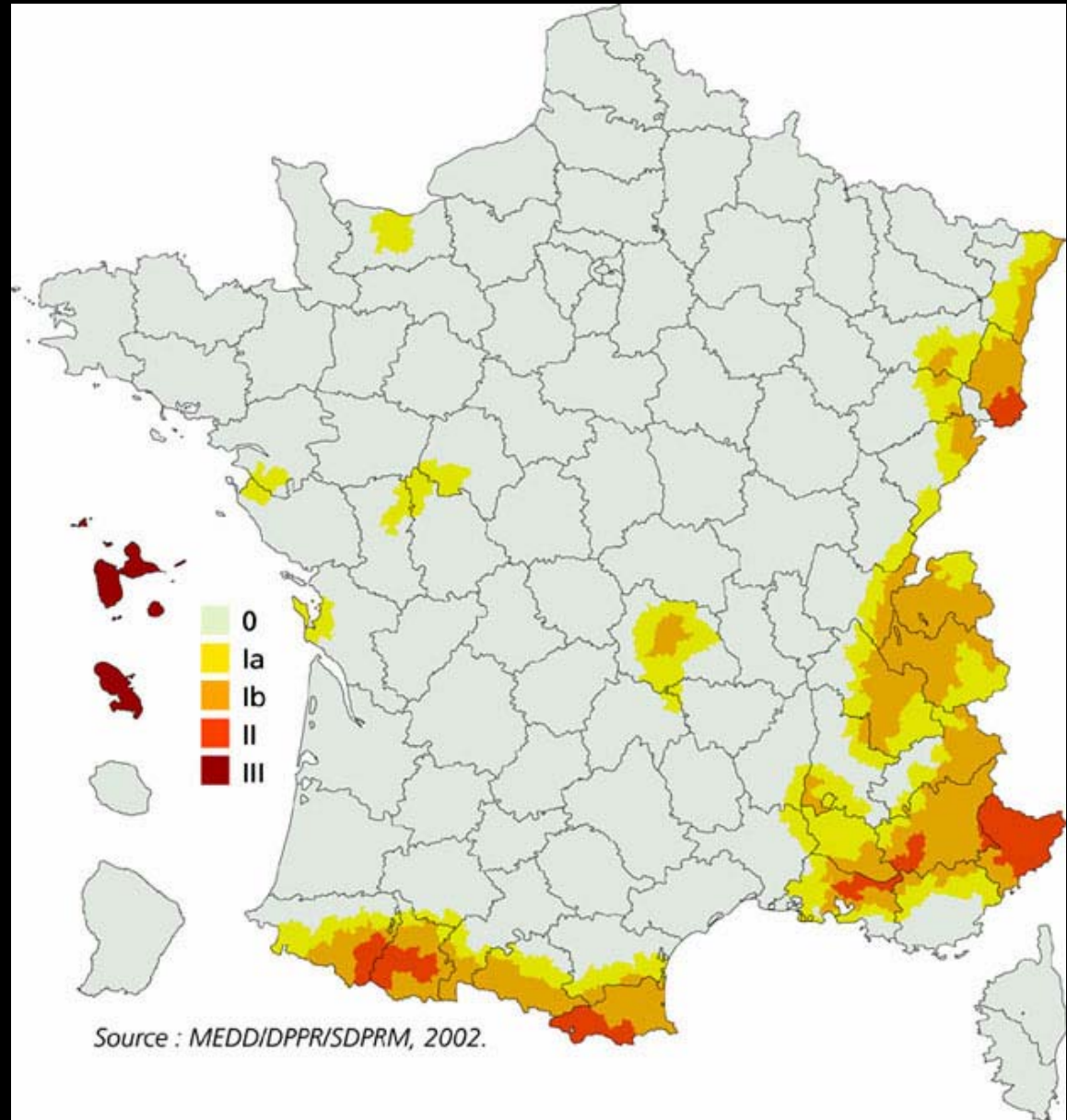
- Bâle 1356, Intensité IX : 300 morts
- Bagnères-de-Bigorre (21 juin 1660), Intensité VIII-IX
- Lambesc (11 juin 1909) M=6 : 46 morts , 250 blessés, 230 à 380 millions d 'euros de dégâts

Si le séisme de Lambesc avait eu lieu en 1982 dans les mêmes conditions, on estime les conséquences à 400 et 970 morts, 1850 à 5650 blessés et 710 millions d 'euros de dégâts.

La réglementation nationale

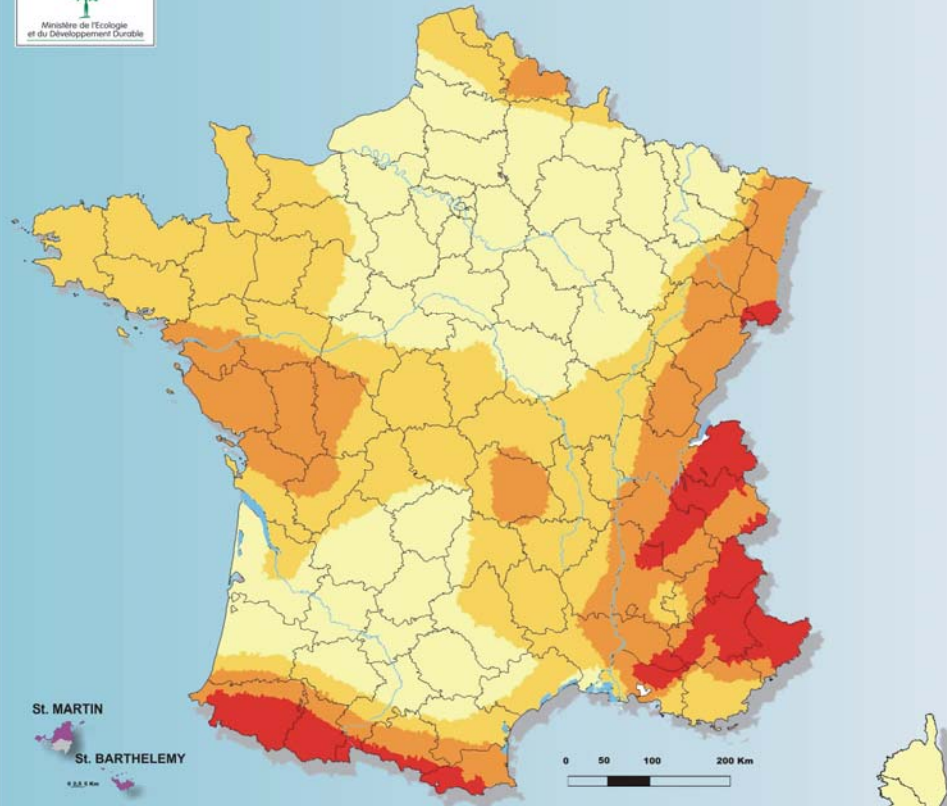
- Zonage sismique depuis 1991
- Bâtiments neufs : règles construction parasismique obligatoires pour zones Ia-Ib-II et III

III	Forte
II	Moyenne
Ib.	Faible
Ia.	Très faible mais non négligeable
0.	Négligeable mais non nulle





Aléa sismique de la France



ST. MARTIN
ST. BARTHELEMY

GUADELOUPE
LA DESIRADE
MARIE-GALANTE
LES SAINTES

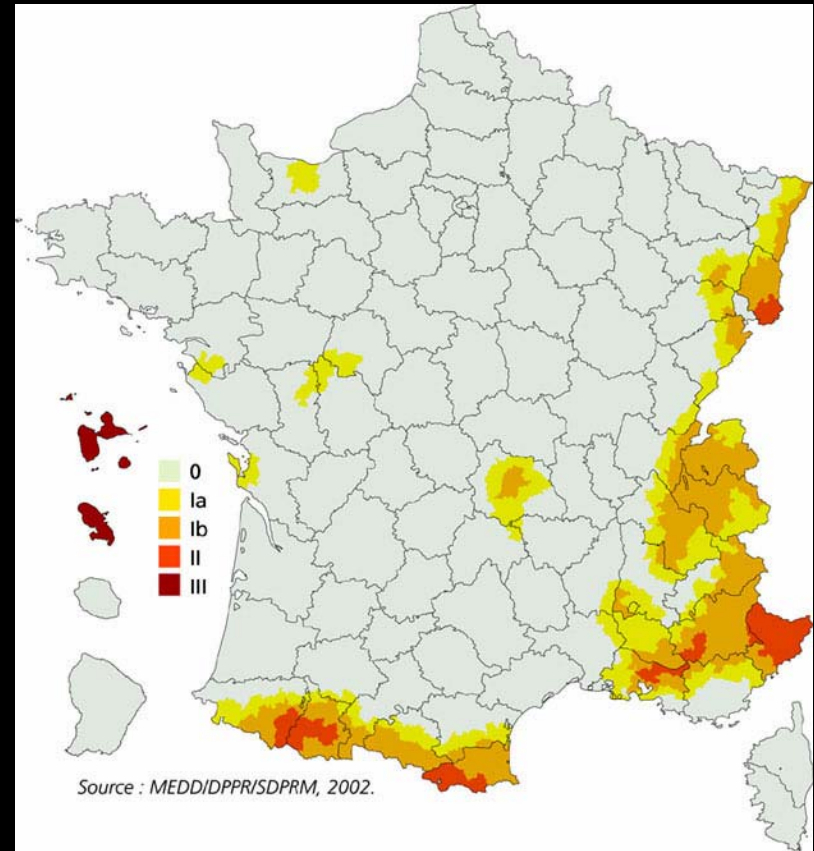
MARTINIQUE

LA REUNION

GUYANE

MIQUELON
SAINT-PIERRE

Aléa	Mouvement du sol
très faible	accélération < 0.7 m/s ²
faible	0.7 m/s ² ≤ accélération < 1.1 m/s ²
modéré	1.1 m/s ² ≤ accélération < 1.6 m/s ²
moyen	1.6 m/s ² ≤ accélération < 3.0 m/s ²
fort	accélération ≥ 3.0 m/s ²



Source : MEDD/DPPRIS/SDPRM, 2002.

Zonage réglementaire (décret 14 mai 1991)

III	Forte
II	Moyenne
Ib.	Faible
Ia.	Très faible mais non négligeable
O.	Négligeable mais non nulle

Des constats alarmants en France => nécessité d'un Plan Séisme

- Un phénomène avéré surtout aux Antilles mais aussi dans les zones montagneuses métropolitaines
- Une faible culture du risque
- La perte de la mémoire du risque
- Un mauvais respect des règles de construction parasismique

Le Plan Séisme

Programme interministériel (Écologie, Équipement, Logement, Intérieur, Recherche, Outremer, Éducation nationale, Enseignement supérieur, Travail, ...) :

4 Chantiers, des ateliers, des actions (plus de 80)

Durée : **6 ans** (2005 à 2010)

Conduite nationale du programme : **MEDD**

Déclinaison régionale du programme suivant les besoins locaux > animation et pilotage locaux

Actions réalisées par les **différents acteurs** du risque sismique (publics et privés)

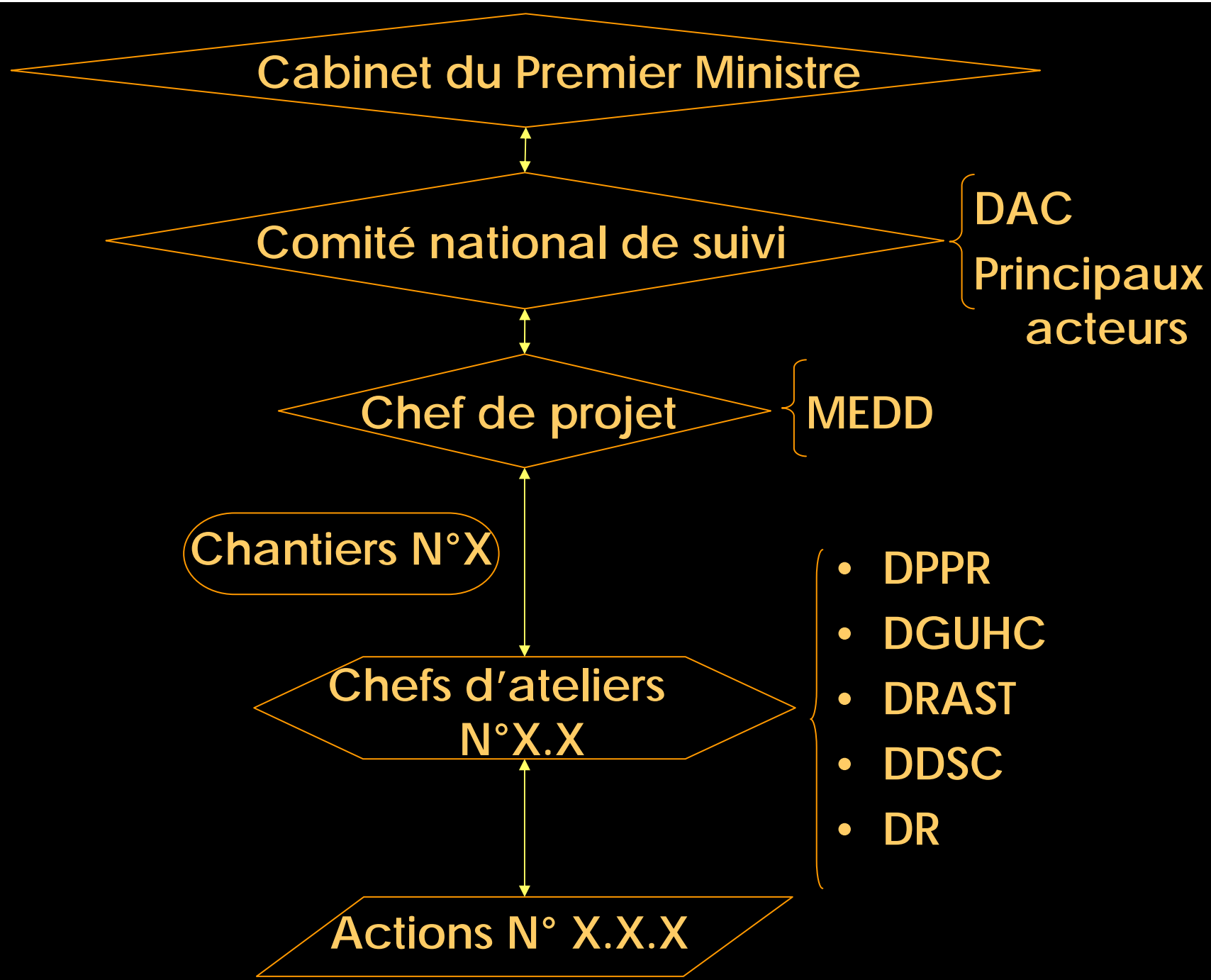
Organisation du Plan Séisme

Chantier N°1 : Approfondir la connaissance scientifique de l'aléa, du risque et mieux informer sur celui-ci

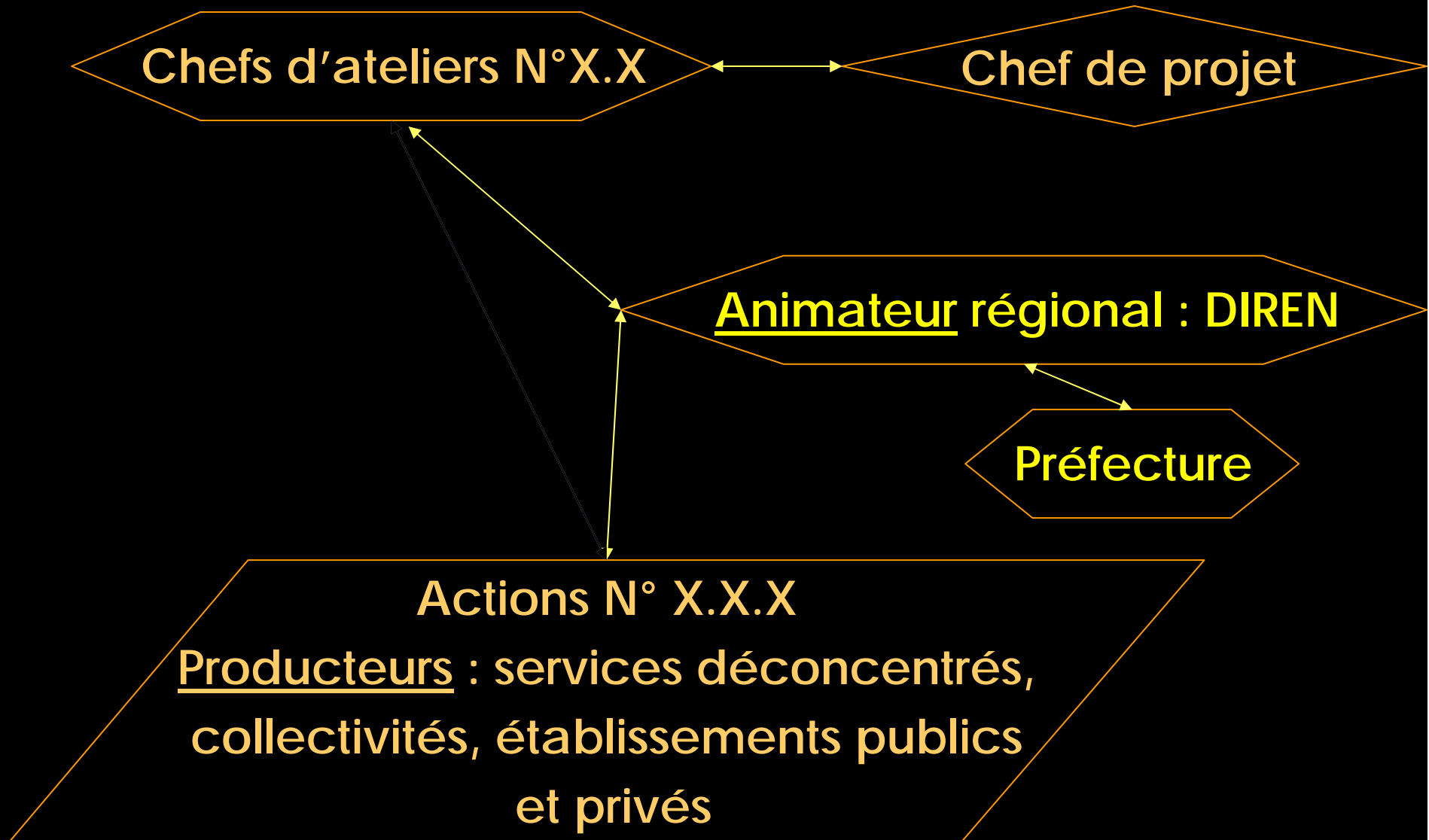
Chantier N°2 : Améliorer la prise en compte du risque sismique dans les constructions

Chantier N°3 : Concerter, coopérer et communiquer

Chantier N°4 : Contribuer à la prévention du risque de tsunami



Animations locales



Chantier n°1

Approfondir la connaissance scientifique de l'aléa, du risque et mieux informer sur celui-ci

Formation	Information	Connaissance scientifique locale du risque	Capitalisation de la connaissance	Compréhension de l'aléa et du risque
<ul style="list-style-type: none">• renforcement de la formation initiale et continue• mise au point d'un label qualité ou d'une qualification• élaboration de scénarios de crise sismique• formations destinées aux collectivités	<ul style="list-style-type: none">• information des professionnels des nouvelles dispositions réglementaires• éducation scolaire et information des habitants• suivi de l'avancée du PNPRS	<ul style="list-style-type: none">• scénarios départementaux de risque sismique• microzonage sismique sur les villes à fort risque (PPR séisme)• éléments de prise en compte dans l'aménagement et le porter à connaissance• garantie du contenu scientifique des PPR séisme	<ul style="list-style-type: none">• base de données des caractéristiques du bâti, des diagnostics et des renforcements• annuaire des organismes et personnes compétentes• suivi départemental diagnostics et renforcements du bâti existant	<ul style="list-style-type: none">• cartographie des failles• modélisation - séismes - tsunamis• expériences pilotes de stations de surveillance• étude des impacts humains, économiques, sociaux et sanitaires

Chantier n°2

Améliorer la prise en compte du risque sismique dans les constructions

Zonage Sismique	Nouvelles règles de construction Eurocode 8	Contrôle	Connaissance des enjeux . diagnostics . renforcements
<ul style="list-style-type: none">révision du zonage sismique actuel<ul style="list-style-type: none">> risque normal> risque spécialprise en compte du risque sismique dans les collectivités d'outre-mer hors DOM : Mayotte, Wallis, Futuna, N^{elle} Calédonieconcertation, procédure réglementaire	<ul style="list-style-type: none">bâti neuf<ul style="list-style-type: none">> diffusion document> accompagnement procédure EC8 règles simplesbâti existant conditions d'application : quand, comment, où,...	<ul style="list-style-type: none">attestations parasismiques :<ul style="list-style-type: none">> permis de construire> certificats de conformitéorganisation des campagnes de contrôle<ul style="list-style-type: none">- maisons individuelles -bâtiments non résidentielssanctions	<ul style="list-style-type: none">diagnostics et renforcement du bâti existantprise en compte du risque sismique pour les équipements intérieursrecommandations pour la construction en centre ancienbilan retour d'expérience

Chantier n°3

Concerter, coopérer et communiquer

Indicateurs et valorisation

- promouvoir une prise en charge collective de la prévention parasismique
- valoriser les actions réalisées du Plan Séisme par communication adaptée à la cible visée

Expertise

- disposer d'une expertise pour décider, après un fort séisme, de la réoccupation des bâtiments ainsi que des travaux de renforcement ou de démolition à réaliser

Échelle Départementale

- coordonner les bases de données (inventaire du bâti, diagnostics, renforcements)
- mettre à disposition les documents de référence (information, formation, réglementation)
- conduire les études de connaissance du risque

Collectivités Locales

- inciter à des projets de prévention pour réduire leur vulnérabilité (diagnostics et renforcements)
- inciter à des opérations programmées d'amélioration de l'habitat prenant en compte la réduction de la vulnérabilité

Chantier n°4

Contribuer à la prévention du risque de tsunami

Sensibiliser

- informer et éduquer les populations exposées

Alerter

- pouvoir alerter les autorités et la population

Évaluer

- évaluer et cartographier le risque en Méditerranée et aux Antilles

Actions devant être menées localement

- Formation professionnels, services publics : risque sismique et réglementation
- Information public et professionnels
- Scénarios départementaux de risque sismique (SDRS)
- Microzonages dans les villes
- Diagnostics et renforcements du bâti existant
- Constitution de bases de données du bâti
- Communication et valorisation des acteurs locaux du Plan Séisme
- Inciter et assister les collectivités à mener des actions de prévention du risque sismique et plus spécialement de réduction de la vulnérabilité

Tremblement de terre du 11 juin 1909

25 - SALON - La Rue d'Avignon

Quartier de Marseille

Plan Séisme

2005-2010

www.planseisme.fr

